

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N° 20/2026

Objet : Portant composition du Comité Social Territorial de la Commune d'Aixe-sur-Vienne

Monsieur le Maire de la Commune d'Aixe-sur-Vienne,
Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1, L211-1, L.251-5 et L.251-8,
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu la délibération du conseil municipal n°2022/65 en date du 19 mai 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 5 titulaires,
Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026/41 en date du 7 avril 2026 portant désignation des représentants de la Collectivité,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : La composition du Comité Social Territorial de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, Présidé par le Maire, s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE :

Titulaires :

- Madame Béatrice BOTHIER
- Monsieur Philippe SAVIGNAT
- Madame Christiane GADAUD
- Mme Dominique DELAGE
- Monsieur Gérard BRIOT

Suppléants :

- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Madame Florence LE BEC
- Monsieur José DUDOGNON
- Madame Christelle THORÉ
- Madame Céline BÉDOS

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Titulaires :

- Monsieur Patrick PRECIGOUT
- Monsieur Anthony DUMAS
- Madame Isabelle CHATEAU
- Monsieur Jean-Michel PEYMIRAT
- Madame Gladys DEMISSY

Suppléants :

- Madame Maura TROLIO
- Monsieur Jean-Christophe DAGENS
- Madame Christelle MOUNET
- Monsieur Bertrand THIRION
- Madame Charlène DAMOUR

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Aixe-sur-Vienne, le 04/05/2026

Le Maire,

René ARNAUD

